

Association des Médecins du canton de Genève

## Sommaire

|  |       |
|--|-------|
| Editorial  | 1-3   |
| Rétrocessions et autres avantages proposés par les laboratoires d'analyses: prise de position de l'AMG | 3-5   |
| Certificat médical d'incapacité de travail rétroactif: possible?                                       | 5-7   |
| Assemblée générale du 16 novembre 2015   | 8     |
| Résolution sur le secret médical   | 9     |
| Commission de déontologie  | 9-10  |
| Jours fériés de fin d'année  | 10    |
| Candidatures   | 10-11 |
| Ouvertures de cabinets   | 12    |
| Changements d'adresse  | 12    |
| Reprise d'activité   | 12    |
| Mutations  | 13    |
| Petites annonces   | 13-14 |
| A vos agendas!   | 14-16 |

Le secrétariat de l'AMG sera fermé du jeudi 24 décembre 2015 au vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2016 (inclus). Réouverture le lundi 4 janvier 2016.



## Déjà tournés vers 2016

### Secret médical

Le Grand Conseil se prononcera prochainement sur le projet de loi 11404 sur le secret médical et cela près de deux ans après le dépôt, dans l'émotion, du premier projet de loi, balayé en commission. L'AMG l'a dit et redit: le secret médical est intangible. Il est un et indivisible. Notre association défend des valeurs réaffirmées lors de notre assemblée générale du 16 novembre qui a unanimement voté une résolution en ce sens.

Au-delà de l'inutilité de ce projet de loi, c'est le mensonge politique du risque zéro et l'affaiblissement de la sécurité de chacun qui fâchent. Bertrand Kiefer, dans son *Bloc-notes* du 2 décembre dernier, emploie ces mots: «*Dans toutes les tentatives de rupture, par des moyens politiques et légaux, du secret médical, on trouve le même fantasme que dans le projet du big data: prévoir le comportement des individus. Mais voilà le problème: les individus restent malgré tout imprévisibles. D'ailleurs cette imprévisibilité est l'un des buts de la médecine. Car elle est la condition de la liberté. L'enjeu d'une lutte pour la préservation du secret, c'est de protéger non seulement*

*les intérêts de chacun, mais aussi de permettre à la vulnérabilité de s'exprimer, d'être un objet de soins, de partage et d'aide. Dans l'affirmation du secret, il y a donc un projet anthropologique, une vision de l'homme comme système non entièrement calculable et prévisible. Le secret revient à affirmer: quelque chose en l'humain résiste à la transparence de l'information. Quelque chose a le droit de résister.»*

L'AMG sera particulièrement attentive au résultat du vote du Grand Conseil et continuera à défendre le secret médical. C'est l'engagement de tout médecin.

### Données médicales

Les membres de l'AMG ont massivement soutenu la mise en œuvre des décisions adoptées par les assemblées générales des 26 janvier et 1<sup>er</sup> juin 2015 et ont approuvé le budget et la cotisation 2016 proposés par le Conseil de l'AMG. Dans des années où posséder ses propres chiffres dans la défense collective des membres est devenu essentiel, la constance des décisions de l'assemblée générale est à souligner. La défense d'un membre en économie passe par la défense de tous les membres et il en est de même pour

**Pour être efficace  
sur toute la ligne,  
collaborez avec la Caisse  
des Médecins en ligne.**

**Ä K** ÄRZTEKASSE  
**C M** CAISSE DES MÉDECINS  
CASSA DEI MEDICI

**CAISSE DES MÉDECINS**  
Société coopérative · Agence Genève-Valais  
Route de Jussy 29 · 1226 Thônex  
Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06  
[www.caisse-des-medecins.ch](http://www.caisse-des-medecins.ch)  
[geneve@caisse-des-medecins.ch](mailto:geneve@caisse-des-medecins.ch)

la valeur du point tarifaire qui dépend à la fois de chacun et de l'ensemble des médecins.

Le travail pour rendre fonctionnelles la collecte des données et sa consolidation est en route. Une commission de suivi de la réalisation et de la bonne marche de cette collecte de données et de son utilisation dans le respect de l'anonymisation, de la sécurité et de la compatibilité avec les contraintes légales et fédérales sera présidée par le Dr André Assimacopoulos.

Chaque médecin recevra au courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 les indications relatives à la transmission de ses données. L'AMG ira dans le sens d'une utilisation accrue du code GLN (code déterminant du médecin prestataire) sur les factures afin d'optimiser la qualité et l'équité des données. Cela ira également dans le sens de rendre l'arrivée du projet MARS (modules ambulatoires des relevés sur la santé) plus aisée pour chacun de nos membres. Ce projet, véritable intrusion dans nos cabinets, continuera à faire l'objet au cours des prochains mois de vifs débats entre l'Office fédéral de la santé publique, l'Office fédéral de la statistique, le préposé fédéral à la protection des données et la FMH.

### Libre choix du médecin

En juillet prochain, la décision concernant la clause du besoin, ses règles et son application sera rendue par le Parlement fédéral. Une ouverture tous azimuts des installations serait terriblement dommageable en termes de formation médicale et de cohérence dans la planification médicale. Il est question actuellement d'introduire la notion de densité médicale.

Particulièrement visés, les cantons limitrophes comme Bâle, le Tessin et Genève doivent être attentifs aux critères qui seront employés pour définir les quotas de médecins par spécialité. Notre canton soigne bien au-delà de sa propre population. Les critères engloberont-ils les Hôpitaux universitaires de Genève, garderont-ils des critères forts de formation médicale (la règle des trois ans en institution suisse reconnue) et continueront-ils de permettre à la relève universitaire de reprendre aisément nos cabinets médicaux transmis pour cessation d'activité de nombre de médecins? Les questions sont nombreuses et les réponses politiques attendues.



STS 0292



VIOLLIER

v-box®

Intégration stable et gratuite de vos appareils POCT

Gratuitement intégrés

Intégration stable et gratuite de vos appareils POCT sans frais de licence, d'assistance ou de maintenance

Tout en un

Un seul rapport (simple et cumulatif) incluant vos résultats POCT et ceux de Viollier

Interprétation simplifiée

Vos résultats POCT avec les valeurs de référence Viollier, selon l'âge, le sexe et en fonction de l'appareil

Partout et à tout moment

Accès en temps réel à l'ensemble de vos résultats POCT et aux résultats Viollier, 24/7 et quel que soit le lieu de connexion

Impression à distance des étiquettes



Le peuple suisse a par deux fois, en 2008 et 2012, affirmé avec conviction son attachement au libre choix des médecins. Il est donc inconcevable que le politique donne aux assureurs ce choix en mettant fin à l'obligation de contracter.

### FMH

L'année 2016 sera marquée par l'élection du président de la FMH. Nous soutiendrons le président Jürg Schlup, élu le 7 juin 2012, s'il décide de poursuivre son important travail dans les dossiers de politique de la santé et face au risque toujours plus grand et incompréhensible de «schisme» de notre communauté médicale. Le fil rouge de l'AMG est *Ensemble plus forts*. Notre dernière assemblée générale a rappelé cette valeur fondamentale, véritable socle de notre profession. Il doit en être de même à la FMH. L'implication remarquable de nos délégués et de leurs suppléants à la Chambre médicale de la FMH est à souligner. On a parfois l'impression d'être écoutés et, comme le dit Jean-Pierre Grillet, «de n'avoir pas tout faux»!

### Dossiers

Les dossiers seront nombreux, comme chaque année. Pour ne parler que de quelques-uns, il peut être fait mention de la révision du TARMED et de ses conséquences pour chaque médecin; de la planification hospitalière et du regroupement possible de cliniques privées ou de leur changement de propriétaires; de la convention privée en stationnaire entre les assureurs et l'AMG qui sera revue et complétée en 2016; de l'*Ecole d'assistant-e-s de médecin* à laquelle l'AMG apporte toute sa contribution pour la réussite de ce projet dual; du *Master en soins intégrés* qui ne trouve que peu d'écho favorable parmi les médecins; de l'ex-

tension du *Réseau de soins genevois* sous l'égide du Département de la santé et du développement de *mondossiermedical.ch* qui pose actuellement plus de questions qu'il n'apporte de réponses; de la place de la *Société médicale de la Suisse romande* (SMSR) et de son développement en politique de la santé; du rôle des médecins-conseils et du rapport que nous pouvons entretenir avec eux; des demandes de justification en économicité, parfois ciblées sur certaines spécialités médicales. D'autres dossiers surgiront, les combats ne manqueront pas.

### Instances

Le Conseil de l'AMG et son Bureau, avec l'appui précieux du secrétariat de notre association, est prêt à relever les défis qui se présenteront. L'assemblée générale a élu le Dr Pierre-Alain Courvoisier membre du Conseil en remplacement du Dr Jean-Claude Brückner qui arrive au terme de ses douze années au service de notre association. Qu'ils soient remerciés pour leur implication, à Pierre-Alain pour son arrivée et à Jean-Claude pour l'immense travail effectué et la ténacité dont il a su faire preuve dans d'importants dossiers menés à terme! L'AMG est présente pour chacun de ses membres et c'est cette volonté de partir de la défense d'un membre et d'aller vers la collectivité des médecins qui nous pousse chaque jour à travailler davantage. Un vif merci à l'ensemble de nos collègues qui ont servi l'AMG et apporté leur temps et leur énergie au cours de 2015 et qui sauront être présents dans les prochains mois!

Michel Matter

## Rétrocessions et autres avantages proposés par les laboratoires d'analyses: prise de position de l'AMG

Suite au changement de la tarification des analyses effectuées au cabinet médical survenu en 2009, de nombreux membres de l'AMG adressent les analyses de leurs patients à de grands laboratoires indépendants, lesquels disposent d'infrastructures importantes pour l'exécution des analyses leur permettant de réaliser des économies d'échelle. Les prestations des laboratoires

étant difficile à différencier en raison de leur caractère essentiellement standard, ces derniers tentent de se différencier par d'autres moyens.

Parmi ces moyens figurent les rétrocessions en argent et les autres avantages en nature, consentis aux médecins qui leur confient les analyses de leurs patients. La valeur de ces avantages étant parfois significative, plu-



21 rue de Chantepoulet  
1201 GENEVE  
Tél : + 41 22 545 50 50  
Fax : + 41 22 545 50 51  
Email : info@cird.ch  
www.cird.ch

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au Jeudi 7H30 – 19H  
Vendredi 7H30 – 18H

#### PRISE DE RENDEZ-VOUS 022 545 50 50

Lundi au Jeudi 7H30 – 18H30  
Vendredi 7H30 – 18H



61 Route de Thonon  
1222 Vézenaz  
Tél : + 41 22 545 50 55  
Fax : + 41 22 752 68 44  
Email : info@cirg.ch  
www.cirg.ch

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au Vendredi 8H – 18H

#### PRISE DE RENDEZ-VOUS 022 545 50 55

Lundi au Jeudi 8H – 18H  
Vendredi 8H – 17H

#### SPÉCIALITÉS

Imagerie ostéo-articulaire diagnostique - interventionnelle • Neuroradiologie • Imagerie de la Femme • Imagerie digestive  
Imagerie cardiovasculaire • Imagerie oncologique - consultation d'oncologie interventionnelle • Centre de la douleur

#### RADIOLOGUES FMH

Dr Malika QUINODOZ • Dr Jean Baptiste MARTIN • Dr Frank KOLO  
Dr Victor CUVINCIUC • Dr Hestia IMPERIANO • Dr Abed KOURHANI

1007222



## La Fiduciaire des Médecins

Nous vous accompagnons dans l'installation de votre cabinet ou de votre pratique médicale privée et nous gérons par la suite tous les aspects comptables, fiscaux et administratifs.

Nous restons à votre disposition au  
**022/ 735 52 22** ou **info@2bpartners.ch**

Bastien Aeby

Agent fiduciaire avec brevet fédéral

1007612



CLINIQUE GENEVOISE  
DE MONTANA

## Pour votre santé, prenez de l'altitude

#### Parmi nos pôles d'excellence, les traitements de :

- médecine interne
- réadaptations post-opératoires
- maladies psychiques (dépression, anxiété, addictions, boulimie, anorexie)
- maladies chroniques

Admissions sous 48h

027/485 61 22 – contact-cgm@hcuge.ch – www.cgm.ch

VOTRE PARTENAIRE SANTÉ AU CŒUR DES ALPES



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Clinique genevoise de Montana  
Impasse Clairmont 2  
3963 Crans-Montana

1005495

sieurs membres de l'AMG ont interpellé leur association afin de connaître sa position quant à ces pratiques.

Il est légitime de s'interroger sur la conformité de ces pratiques avec la réglementation applicable. Sont notamment pertinents la corruption privée réprimée par l'art. 4a LCD, l'obligation de répercuter les avantages de l'art. 56 al. 3 LAMal et les dispositions sur le comperage des art. 36 du Code de déontologie FMH et 83 de la loi genevoise sur la santé.

Il n'est ici pas possible d'entrer dans le détail de cette réglementation, dont l'application pratique est notamment difficile et sujette à interprétation. Il est toutefois possible d'en tirer un principe général, qui doit guider le comportement des membres de l'AMG: **une rémunération ou un avantage octroyé au médecin par un laboratoire d'analyses peut être admissible, à condition que cette rémunération ou cet avantage corresponde à la juste contre-valeur d'une prestation effectivement fournie par le médecin ou par son personnel en faveur du laboratoire. Il convient toutefois de relever que le simple fait d'adresser au laboratoire les analyses de ses patients ne constitue pas une telle contre-prestation effective.**

En pratique, **trois situations non conformes à ce principe se présentent fréquemment.**

La plus simple concerne les **rémunérations ou avantages octroyés au médecin prescripteur sans aucune**

**contre-prestation effective** de sa part. Il peut s'agir d'une rémunération forfaitaire annuelle, proportionnelle ou non au chiffre d'affaires apporté par le médecin au laboratoire, d'un paiement unique en début de contrat, voire d'un autre avantage en nature.

La seconde situation est plus subtile et consiste à **rémunérer de façon disproportionnée un travail effectivement fourni en faveur du laboratoire par le médecin**. En pareil cas, la partie de la rémunération excédant la juste contre-valeur de la prestation fournie par le médecin constitue une rémunération indue.

La troisième situation consiste à **rémunérer le médecin pour une prestation qu'il fournit effectivement, mais qui est déjà rémunérée par le Tarmed et n'a pas à être rémunérée une seconde fois par le laboratoire**. C'est notamment le cas de certains prélèvements sanguins ou d'autres tâches qui ne relèvent pas du laboratoire.

Le principe général est simple, mais son application compliquée. C'est pourquoi l'AMG n'est pas en mesure de se prononcer de manière globale sur l'ensemble des pratiques des laboratoires, qui sont aussi diverses qu'ils sont nombreux. Le principe exposé ci-dessus devrait toutefois aider les membres de l'AMG à apprécier les offres qui leur sont faites.

*(Préparée par Me Philippe Ducor, avocat conseil de l'AMG, la présente prise de position a été approuvée par le Conseil de l'AMG en sa séance du 7 décembre 2015.)*

## Certificat médical d'incapacité de travail rétroactif: possible?

Les membres de l'AMG demandent fréquemment s'il leur est possible d'établir des certificats d'incapacité de travail rétroactifs en faveur de leurs patients, et quelle est la valeur probante de tels certificats. Il arrive en effet qu'un patient consulte son médecin tardivement et demande un certificat d'incapacité de travail débutant à une date antérieure à la consultation, l'incapacité de travail perdurant encore ou ayant déjà cessé. Dans la majorité des cas, la demande du patient vise à justifier son absence auprès de l'employeur, voire à récupérer une période de vacances gâchées par une maladie ou un accident. Il convient dès lors de replacer l'institution du certificat médical d'incapacité de travail dans son contexte juridique.

Selon l'art. 324a CO, l'employeur est tenu de verser le salaire pour un temps limité lorsque l'employé est empêché de travailler sans sa faute, par exemple en raison d'un problème de santé. Conformément à la règle de l'art. 8 CC, l'employé est tenu d'apporter la preuve de son empêchement non fautif de travailler. En cas de maladie ou d'accident, l'employé aura le plus souvent recours à un certificat médical d'incapacité de travail, soit *«un document destiné à prouver l'incapacité de travailleur d'un patient pour des raisons médicales.»*<sup>1</sup>

L'usage veut que le certificat médical d'incapacité de travail se limite aux informations indispensables à ses destinataires, soit l'employeur et/ou l'assureur. Le médecin doit y indiquer les nom et prénom du patient,

— Les radiologues : Dr Troxler - Dr Besse Seligman - Dr Schwiager - Dr de Gautard - Dr Cuinet - Dr Deac : Cardiologue FMH spécialisée en IRM cardiaque —



IRM ostéo-articulaire,  
neuro-vasculaire,  
abdominale/  
gynécologique,  
cardiaque



CT scanner  
Denta-scan



Échographie  
Doppler



Mammographie  
numérique  
low dose



Radiologie  
interventionnelle  
et thérapie  
de la douleur



Radiologie  
numérique



Panoramique  
dentaire



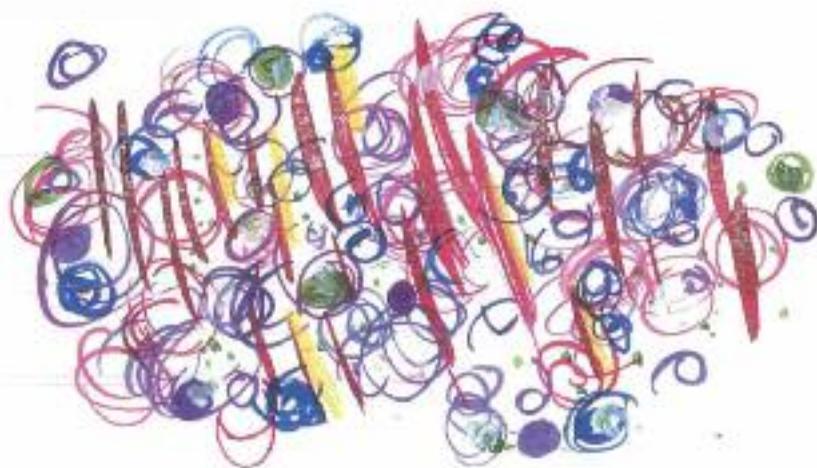
Minéralométrie

du lundi au vendredi de 8h à 18h - Tél: +41 (0) 22 347 25 47

[www.medimagesa.ch](http://www.medimagesa.ch) Adresse : 1 route de Florissant 1206 GENEVE Fax : +41 (0) 22 789 20 70 Mail : [info@medimagesa.ch](mailto:info@medimagesa.ch)

1007617

2016



« Silvesterlied » Muriel von Braun

La **Fondation** vous remercie  
de votre soutien et vous souhaite  
une bonne année **2016**.



Fondation genevoise  
pour le dépistage  
du cancer du sein

**Fondation genevoise pour  
le dépistage du cancer du sein**

Tél. + 41 22 320 28 28  
[www.depistage-sein.ch](http://www.depistage-sein.ch)

1007656

le début et la fin de l'incapacité de travail, le degré de l'incapacité de travail, si la cause de l'incapacité est une maladie ou un accident, et la date à laquelle le certificat est établi avec signature du médecin. Il n'est pas nécessaire, et même contraire au secret médical de l'art. 321 CP, de mentionner le diagnostic ou d'indiquer le traitement suivi.

Le certificat médical d'incapacité de travail établi par le médecin doit être conforme à la vérité. Le médecin engage en effet sa responsabilité lorsqu'il établit un tel document. S'il atteste de faits contraires à la réalité, par exemple en cas de certificat médical d'incapacité de travail complaisant, le médecin se rend coupable d'une infraction à l'art. 318 CP. L'employeur et/ou l'assureur qui versent le salaire ou des indemnités journalières sur la base d'un tel certificat peuvent agir pénalement contre le médecin, de même que civilement en réparation du dommage ainsi causé<sup>2</sup>. Le médecin s'expose également à des sanctions déontologiques s'il établit un certificat d'incapacité de travail de complaisance (art. 34 du Code de déontologie de la FMH).

Un certificat médical d'incapacité de travail ne peut pas être établi pour une durée indéterminée<sup>3</sup>. En pratique il doit être limité à une période de quatre semaines maximum, puis, cas échéant, être renouvelé lors d'une nouvelle consultation.

Le certificat médical d'incapacité de travail ne constitue pas une preuve absolue de l'incapacité. Sa force probante est, comme tout autre moyen de preuve, soumise à la libre appréciation du juge.

La crédibilité d'un certificat médical découle de l'expérience professionnelle de celui qui l'établit. Lorsqu'un certificat médical atteste de faits qui ne relèvent pas de la sphère médicale, sa valeur probante est douteuse. Ainsi, dans les situations de prétendu mobbing, le médecin qui constate dans un certificat médical que l'atmosphère régnant au sein de l'entre-

prise empêche la poursuite des rapports de travail atteste en réalité d'un élément subjectif basé sur les seules déclarations du patient. Le juge doit en principe écarter un tel certificat médical<sup>4</sup>.

On ne peut d'emblée écarter un certificat médical rétroactif, mais celui-ci peut toutefois s'avérer problématique. En effet, un médecin ne peut juger que de façon assez limitée si la prétendue incapacité de travail existait déjà avant qu'il examine le patient. Un certificat médical rétroactif doit dans tous les cas contenir les éléments suivants: date du début de l'incapacité de travail, date de l'établissement du certificat médical, et date du premier traitement ou de la première consultation<sup>5</sup>. La durée de la rétroactivité ne devrait pas excéder quelques jours<sup>6</sup>, en général 3 à 4 jours, voire tout au plus une semaine selon la pathologie<sup>7</sup>.

Il convient d'être particulièrement circonspect à l'égard d'un certificat médical rétroactif établi dans les circonstances suivantes: (a) l'employé se rend chez le médecin après avoir reçu la résiliation de son contrat de travail, et le médecin atteste d'une incapacité de travail rétroactive pouvant affecter la validité ou l'échéance de la résiliation; (b) l'employé attend la veille de l'échéance de son délai de résiliation au cours duquel il a demandé sa réintégration pour produire un certificat médical largement rétroactif<sup>8</sup>.

L'ampleur des conséquences d'un certificat médical rétroactif peut également justifier de mettre en doute la réalité de l'incapacité de travail alléguée<sup>9</sup>. La doctrine estime par ailleurs qu'il convient d'admettre avec une grande réserve la rétroactivité de certificats médicaux attestant d'atteintes psychiques, par opposition aux affectations organiques dont on admet qu'elles puissent être découvertes plus tard<sup>10</sup>.

Prof. Philippe Ducor  
Avocat conseil de l'AMG

<sup>1</sup> Arrêt du TAF du 1<sup>er</sup> septembre 2015 n° A-6410/2014, consid. 4.3.4.2.

<sup>2</sup> Philippe CARRUZZO, *Le contrat individuel de travail, Commentaire des articles 319 à 341 du Code des obligations*, 2009, p. 200.

<sup>3</sup> Manuel de la Société Suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances (SSMC), *Incapacité de travail, certificat médical et expertise*, 3<sup>e</sup> éd., 2009.

<sup>4</sup> Olivier SUBILIA, *Les divers empêchements de travailler*, in *Panorama du droit du travail*, 2009, p. 80

<sup>5</sup> Arrêt du TAF du 1<sup>er</sup> septembre 2015, n° A-6410/2014, consid. 4.3.4.2.

<sup>6</sup> Arrêt du TAF du 1<sup>er</sup> septembre 2015, n° A-6410/2014, consid. 4.3.4.2.

<sup>7</sup> Olivier SUBILIA/Jean-Luc DUC, *Droit du travail*, Lausanne, 2010, p. 591, § 26; Manuel de la Société Suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances (SSMC), *Incapacité de travail, certificat médical et expertise*, 3<sup>e</sup> éd., 2009.

<sup>8</sup> Rémy WYLER/ Boris HEINZER, *Droit du travail*, 3<sup>e</sup> éd., 2014, p. 228.

<sup>9</sup> Philippe CARUZZO, *Le contrat individuel de travail, Commentaire des articles 319 à 341 du Code des obligations*, 2009, p. 201.

<sup>10</sup> Rémy WYLER/Boris HEINZER, *Droit du travail*, 2015, p. 684.

# Assemblée générale du 16 novembre 2015

## L'Assemblée générale du 16 novembre:

- a reçu 28 nouveaux membres comme membres probatoires pour une durée de deux ans, qui se sont engagés à respecter la Déclaration de Genève (version moderne du serment d'Hippocrate adoptée en 1948 par l'Association médicale mondiale);
- a élu le Dr Pierre-Alain COURVOISIER (chirurgien orthopédique) comme nouveau membre du Conseil, et réélu pour un nouveau mandat les docteurs Didier CHÂTELAIN, Florence EMERY MONTANT, Joachim KARSEGARD, Mitsuko KONDO OESTREICHER, Alain LIRONI, Philippe VANDEPLAS;
- a porté, par 142 OUI, 1 NON et 7 absentions, la cotisation AMG 2016 à 980 CHF, permettant ainsi de financer la mise en œuvre de la *Boîte de réception des données de facturation LAMal et LAA des membres de l'AMG*, dont les modalités avaient été acceptées lors de l'AG du 1<sup>er</sup> juin;
- a voté à la quasi-unanimité (4 abstentions) le budget 2016 et désigné un nouveau réviseur pour contrôler les comptes 201;
- a remis au Dr André ASSIMACOPOULOS le diplôme d'honneur que le Conseil de l'AMG peut attribuer à des médecins qu'il en estime particulièrement digne;
- a entendu un exposé de Me Philippe DUCOR, avocat conseil de l'AMG sur les menaces que le projet de loi cantonal PL 11404 fait peser sur le secret médical, au terme duquel elle voté à l'unanimité une résolution sur le secret médical, reproduite ci-après.

pov

## Genève-médecins

24/24   
à domicile 022-754 54 54

### Consultations à domicile 24h / 24:

- Domicile, EMS, voie publique
- Urgences, médecine générale
- En collaboration avec le réseau de soins
- Sutures, ECG, sondages urinaires
- Conseils téléphoniques

**Des médecins genevois au service des professionnels de la santé, et de leurs patients.**

36 av. du Cardinal-Mermillod • 1227 Carouge • tél. 022 754 54 54 • fax 022 734 25 91 • [www.gemed.ch](http://www.gemed.ch)

1007442

  
**proximos**  
L'ACCOMPAGNEMENT PHARMACEUTIQUE

Proximos, le service pharmaceutique d'hospitalisation à domicile 7j/7 de Genève collabore avec toutes les infirmières, indépendantes ou en institution (imad, CSI, Presti-services, etc.). Notre laboratoire, répondant aux dernières normes, nous permet de préparer des médicaments aseptiques et cytostatiques.

>> Découvrez-le à la rubrique Présentation > Locaux > visite virtuelle 360° de notre site internet.

Nos nouveaux locaux se trouvent au cœur des soins à domicile genevois, dans le même immeuble que imad, la CSI et Genève Médecins.

Inscrivez-vous sur notre site pour recevoir [la newsletter!](#)

Av. Cardinal-Mermillod 36  
CH-1227 Carouge

T +41 (0)22 420 64 80  
F +41 (0)22 420 64 81

[contact@proximos.ch](mailto:contact@proximos.ch)  
[www.proximos.ch](http://www.proximos.ch)

1006983

## Résolution sur le secret médical

Réunie en Assemblée générale, l'Association des Médecins du canton de Genève,

**Considérant:**

1. que depuis Hippocrate le secret médical est consubstantiel à la condition de tout patient et à la fonction de tout soignant;
2. que la levée du secret médical est réglée de manière satisfaisante aux articles 321 et 17 du Code pénal suisse;
3. que le secret médical n'a joué aucun rôle dans les récentes affaires criminelles et qu'il est de bonne politique de ne pas trouver des remèdes à des maux inexistantes;
4. que le projet de loi prochainement soumis au Grand Conseil est inutile, ainsi que l'a confirmé le Procureur général lors de son audition devant la *Commission judiciaire et de la police* du Grand Conseil;
5. que le projet de loi opère une confusion malvenue entre le rôle du médecin traitant en milieu carcéral et celui du médecin expert;
6. que le projet de loi revient à transformer tout médecin en expert permanent, ce qui relève du mythe et revient à transférer la responsabilité de l'analyse de la dangerosité chez le médecin traitant;
7. que le projet de loi aura pour effet pervers de conduire le patient détenu à ne plus se confier au médecin, ce qui ne renforcera pas la sécurité mais représentera au contraire un risque accru pour la société;
8. qu'en plus d'être inutile, ce projet est contre-productif et motivé par des considérations essentiellement politiques,

**Adopte la présente résolution à l'unanimité et demande au Conseil de l'Association:**

1. de porter la présente résolution à la connaissance de tous les députés au Grand Conseil en leur demandant de refuser ce projet de loi;
2. au cas où le projet de loi serait adopté, de prendre toute initiative utile en vue de son annulation.

Genève, le 16 novembre 2015

## Commission de déontologie et de conciliation

Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil de l'AMG a nommé le Dr Jean-Marc REYMOND comme nouveau président de la Commission de déontologie et de conciliation (CDC) et le Dr Pierre-Alain SCHNEIDER comme nouveau membre en remplacement du Dr Pierre BECK, qui a souhaité mettre fin à son mandat au 31 décembre 2015.

L'article 24 des statuts de l'AMG règle ainsi la composition et le fonctionnement de la CDC:

**Composition**

<sup>1</sup> Instituée en application du Code de déontologie de la

*FMH, la Commission de déontologie et de conciliation (CDC) est composée d'un président et de trois membres désignés par le Conseil pour un mandat de quatre ans, renouvelable deux fois. La qualité de membre de la CDC est incompatible avec celle de membre du Conseil.*

**Critères**

<sup>2</sup> Elle comprend des membres des deux sexes et au moins un médecin interniste ou généraliste, un médecin psychiatre et un médecin pratiquant une discipline chirurgicale. Les membres sont choisis notamment pour leur bonne réputation, leur impartialité et leur expérience antérieure dans les organes de l'AMG.

**Assistance**

<sup>3</sup> Elle est assistée d'un avocat qui est mandaté par le Conseil; celui-ci participe aux travaux de la Commission, veille au bon déroulement des procédures et la conseille dans ses délibérations, mais ne participe pas aux décisions.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CDC sera ainsi composée de: Jean-Marc REYMOND (interniste, 1<sup>er</sup> mandat en septembre 2008), président; de Luisa JACOT DES COMBES (psychiatre, 1<sup>er</sup> mandat en janvier 2014); de Claudio SORAVIA (chirurgien, 1<sup>er</sup> mandat en septembre 2008); et de Pierre-Alain SCHNEIDER (radiologue, début du mandat en janvier 2016). Dans ses

travaux, la CDC est assistée de Me Philippe DUCOR, avocat conseil de l'AMG.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance personnelle et celle du Conseil à tous les membres de la CDC pour leur engagement sans faille dans cette tâche exigeante, en particulier au Dr Pierre BECK, qui l'a présidée depuis 2008 avec bon sens et mesure et a su lui donner le professionnalisme et l'autorité qui doivent être les siens: **MERCI!**

Michel Matter

**Jours fériés de fin d'année**

- Les lundi 21, mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 décembre sont des **jours ouvrables** (= de travail): ils doivent donc être comptés comme des jours de vacances si votre assistante souhaite prendre congé ces jours-là, alors qu'elle travaille habituellement les lundis, mardis, mercredis et jeudis;
- le **vendredi 25 décembre (Noël) est férié**;
- les lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 décembre sont des **jours ouvrables**: ils sont à compter comme des jours de vacances si votre assistante souhaite prendre congé et travaille normalement ces jours-là;
- le **jeudi 31 décembre 2015 et le vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont des jours fériés**.

**Candidatures à la qualité de membre actif**

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Michaël BERNIMOULIN  
Clinique de Carouge  
Avenue du Cardinal-Mermillod 1, 1227 Carouge  
Né en 1970, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1995  
Titres postgrades en médecine interne générale, 2004, et en hématologie, 2010

Après ses études à Lausanne, où il a obtenu son diplôme de médecin, il a suivi d'abord une formation de médecine interne au CHUV puis au Kantonsspital Basel, puis une formation d'hématologie au Kantonsspital Basel et à l'Inselspital Bern. Comme spécialiste en hématologie, il a travaillé à l'Hôpital Necker, aux HUG et à l'Hôpital du Valais. Il s'installe à Genève en janvier 2016.

Dr Léo BÜHLER  
HUG – Chirurgie viscérale  
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 4  
Né en 1961, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1987  
Titre postgrade en chirurgie, 1997

Après ses études de médecine à l'Université de Genève, il s'est formé en chirurgie générale aux HUG, puis a travaillé durant quatre années au Massachusetts General Hospital, Harvard Medical School, à Boston. Il est devenu professeur associé de la Faculté de médecine de l'Université de Genève en 2007 et professeur ordinaire en 2015. Ses spécialités comprennent la chirurgie du pancréas et la transplantation d'organes.

Dr Jean-Paul CASEZ  
Osteoporosis Center Carouge  
Avenue du Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge  
Né en 1953, nationalité française  
Diplôme de médecin en 1987 (France), reconnu en 2015  
Titre postgrade en rhumatologie, 1987 (France), reconnu en 2015

Après des études médicales à Lyon où il a été chef de clinique en rhumatologie, il a été chef de clinique scientifique pendant 4 ans à la polyclinique médicale universitaire de Berne (ostéoporose et maladies osseuses) puis s'est installé en 1993 à Annecy en cabinet privé de rhumatologie où il continue d'exercer. En outre il travaille à temps partiel à l'Osteoporosis Center de Carouge.

## Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Vanessa FLEURY-NISSEN  
HUG – Service de neurologie  
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14  
Née en 1976, nationalité française  
Diplôme de médecin en 2011 (France), reconnu en 2012  
Titre postgrade en neurologie, 2011 (France), reconnu en 2012

Après avoir réalisé ses études de médecine à Lyon et son internat à Grenoble, elle a obtenu son diplôme de médecin spécialiste en neurologie en 2010. Elle a ensuite poursuivi sa formation en épilepsie et maladies extrapyramidales à Grenoble (2 ans), puis en maladies extrapyramidales aux HUG (3 ans). Elle pratique des injections de toxine botulique dans les indications de dystonie et de spasticité depuis 2011. Elle a eu une activité de recherche dans le champ de la maladie de Parkinson pendant 5 ans.

Dr Caroline GERSTEL  
Chemin de la Tour 21, 1217 Meyrin  
Née en 1980, nationalité suisse  
Diplôme de médecine en 2008  
Titre postgrade de médecine interne générale, 2014

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2008, elle a effectué son début de formation à Morges, puis aux HUG. Actuellement spécialiste en médecine interne générale, elle s'est installée à Meyrin en novembre 2015.

Dr Emile MAHITCHI  
Chemin Frank-Thomas 68bis, 1223 Cologny  
Né en 1971, nationalité française  
Diplôme de médecin en 2003 (France), reconnu en 2004  
Titres postgrades de médecin praticien, 2003 (France) reconnu en 2004, et en rhumatologie, 2012

Après avoir suivi ses études à Paris et obtenu son diplôme de médecin en 2003, il a commencé la médecine interne dans les hôpitaux parisiens. Il a quitté ensuite Paris pour La Chaux-de-Fonds pour commencer sa spécialisation en rhumatologie. Il a fait sa formation universitaire aux HUG avant d'obtenir son FMH en rhumatologie en octobre 2012. Depuis 4 ans, il a une pratique libérale de rhumatologie dans le canton de Vaud.

Dr Gregory ORNON  
Centre médical de Vézenaz  
Route de Thonon 42, 1222 Vézenaz  
Né en 1981, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 2007  
Titre postgrade en médecine physique et réadaptation, 2015

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2007, il a suivi une formation aux HUG dans l'Unité d'orthopédie et de traumatologie du sport. Actuellement spécialiste en médecine physique et réadaptation et médecine du sport, il s'installe en janvier 2016 au Centre médical de Vézenaz et à la Clinique la Colline.

Dr Alexandra RAGETH  
Rue du Mont-Blanc 24, 1201 Genève  
Née en 1970, nationalités suisse et française  
Diplôme de médecin en 2001  
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2007

Ayant suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme en 2001, elle a effectué une formation en psychiatrie-psychothérapie aux HUG et obtenu son titre de spécialiste en 2007. Elle a ensuite exercé dans différents programmes, notamment pour les jeunes adultes psychotiques et les troubles de personnalité. Actuellement, elle travaille comme cheffe de clinique pour l'Unité de psychiatrie légale et a ouvert son cabinet en été 2015.

Dr Julien SAGUES  
Clinique de la Colline  
Avenue de Beau-Séjour 6, 1206 Genève  
Né en 1977, nationalité française  
Diplôme de médecin en 2008 (France), reconnu en 2012  
Titre postgrade de médecin praticien, 2009 (France), reconnu en 2012

Après avoir suivi ses études en France et obtenu son diplôme de médecin en 2007, il a exercé en Haute-Savoie dans le secteur des urgences, SMUR et soins intensifs. Praticant actuellement la médecine générale et la médecine d'urgence, il exerce à Clinique La Colline depuis novembre 2012.

Dr Tileman-Dothias (Tido) von SCHOEN-ANGERER  
Centre médical de la Chapelle  
Chemin de Compostelle 7, 1212 Grand-Lancy  
Né en 1966, nationalité allemande  
Diplôme de médecin en 1994 (Suède), reconnu en 2012  
Titre postgrade en pédiatrie, 2015

Après ses études en Allemagne et en Suède, il a fait sa spécialisation en pédiatrie à New York et son master en santé publique à Londres. Pendant 14 ans, il a travaillé avec Médecins sans Frontières dans différents pays et comme directeur exécutif. Plus récemment, il a été chef de clinique à l'hôpital cantonal de Fribourg, avant de s'installer à Genève en mars 2015.

Dr Mario ZORZOLI  
Centre médical de Plainpalais  
Rue de Carouge 24, 1205 Genève  
Né en 1965, nationalités suisse et italienne  
Diplôme de médecin en 1991  
Titre postgrade en médecine interne générale, 2000

Après avoir suivi ses études à Genève, il a effectué une formation en médecine interne à Saint-Loup, Locarno et à la PMU de Lausanne, où il a été chef de clinique adjoint. En 1999, il a été nommé chef de clinique à l'Institut universitaire de médecine légale de Lausanne, dans le cadre d'une collaboration avec l'Union cycliste internationale (UCI). En 2001, il a été engagé comme médecin responsable scientifique de l'UCI et médecin référent du Centre mondial du cyclisme à Aigle. Au sein de cette organisation, il a été responsable des programmes de prévention et protection de la santé, avec une implication dans le monde de l'antidopage, dans lequel il a collaboré avec d'autres fédérations et organisations internationales. Il s'est installé au Centre médical de Plainpalais en octobre 2015.

## Ouvertures de cabinets

### Dr Céline SECRETAN-WAEFLER

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents  
Rue des Lattes 59, 1217 Meyrin  
Tél. 022 782 88 02

### Dr Alexander SEIZ

Spécialiste en pédiatrie  
Centre médico-chirurgical des Acacias  
Rue des Epinettes 19, 1227 Les Acacias  
Tél. 022 342 54 55  
Fax 022 300 21 27

### Dr Muriel VIRET

Spécialiste en anesthésiologie et médecin praticien  
Centre médical de Vézenaz  
Route de Thonon 42, 1222 Vézenaz  
Tél. 022 716 16 16  
Fax 022 716 16 17

Dès le 4 janvier 2016:

### Dr Isabelle MORARD

Spécialiste en gastroentérologie et en médecine interne générale  
Avenue de la Roseraie 76A, 1205 Genève  
Tél. 022 346 19 93  
Fax 022 346 19 94

## Changements d'adresse

### Le Prof. Theodor LANDIS

Spécialiste en neurologie, n'exerce plus au Parc des Grangettes, mais à la rue Emile-Yung 9, 1205 Genève  
Tél. (nouveau) 021 647 47 34  
Fax (nouveau) 021 647 47 48

### Le Dr Aurélie MARTI

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie et médecin praticien, n'exerce plus au Centre médical du Lignon, mais à la rue des Lattes 59, 1217 Meyrin  
Tél. (nouveau) 022 782 40 11

### Le Dr Palmyr VIRGINIO DA SILVA JR

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, n'exerce plus à l'avenue du Mail 15, mais à la rue du Vieux-Collège 10bis, 1204 Genève  
Tél. (inchangé) 078 698 00 43

Dès le 4 janvier 2016:

### Le Dr Susanne AELLEN

Spécialiste en médecine interne générale, n'exerce plus à la route de Suisse 97, mais à Le Boléro, chemin J.-B.-Vandelle 8, 1290 Versoix  
Tél. (inchangé) 022 775 15 10  
Fax (inchangé) 022 775 15 14

### Le Dr Yves-Cédric COTTIER

Spécialiste en médecine interne générale, n'exerce plus à la route de Suisse 97, mais à Le Boléro, chemin J.-B.-Vandelle 8, 1290 Versoix  
Tél. (inchangé) 022 775 15 16  
Fax (inchangé) 022 775 15 14

### Le Dr Arnaud GREGOIRE

Spécialiste en radiologie, n'exerce plus à la Clinique Générale-Beaulieu, mais au Centre de diagnostic radiologique de Carouge, Clos-de-la-Fonderie 1, 1227 Carouge  
Tél. (nouveau) 022 309 45 40  
Fax (nouveau) 022 309 45 41

### Le Dr Mahbiz NOBAHAR CORKE

Spécialiste en oncologie médicale, n'exerce plus à la Clinique de Carouge, ni à l'avenue J.-D.-Maillard 11, mais au Centre d'oncologie des Grangettes, parc des Grangettes, route de Chêne 110, 1224 Chêne-Bougeries  
Tél. (nouveau) 022 545 80 06  
Fax (nouveau) 022 545 80 28

### Le Dr Loan Van LUONG TRINH

Spécialiste en radiologie, n'exerce plus au CDRC, mais à la Clinique Générale-Beaulieu, chemin Beau-Soleil 20, 1206 Genève  
Tél. (nouveau) 022 839 58 00  
Fax (nouveau) 022 839 58 01

## Reprise d'activité

### Dr Michèle BATOU

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie  
Centrale de compensation, OAIE  
Rue Edmond-Vaucher 18  
1203 Genève  
Tél. 022 795 91 11

Médecins, pour vos patients en fin de vie,  
en alternative à l'hôpital, pensez à la Maison de Tara:  
[www.lamaisondetara.ch](http://www.lamaisondetara.ch) – tél: 022 348 86 66

## Mutations

### Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5):

Docteurs Sabrina ANDERSON DE LA LLANA, Olivier DOURTHE, Nicolas DUFRESNE, Isabelle FABREGUET, Adrien FLEURY, Caroline HUBER, Laura LLOBET, Maral SAHIL et Maroun ZAAROUR, dès le 4 décembre 2015.

### Membres actifs à titre honoraire (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG, mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle, le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet qui suit la demande, art. 6):

Docteurs Claude CHOLLET, Alain HUBER et Roger VALLET, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Pierre DAYER, Bernard GALLAY, Alice KOERFFY et Christophe STELLING, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10):

Docteurs Marie-Jeanne COMTE, Philippe DELEAMONT, Habib FARPOUR, Marion RIGHETTI-VELTEMA, au 31 décembre 2015.

### Contrats de médecin-conseil et de médecin du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al. 11):

Dr Véronique BAEHLER, médecin-conseil de la *Faculté des sciences de la société* (SdS)

Dr Wilfried BOUVAIS, médecin-conseil d'*Atlanticornium*

Dr Marianna LALICATA-GISSELBAEK, médecin conseil de la *Faculté des sciences de la société* (SdS)

Dr Sylvia QUAYZIN-HOOTON, médecin-conseil de l'*Office cantonal de l'emploi*.

Dr Esmail SHEYBANI, médecin conseil de la *Faculté des sciences de la société* (SdS)

## Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer les décès du Dr Jean-Marc VON GUNTEN, survenu le 5 novembre 2015, et du Dr Jacques LILLA, survenu le 10 novembre 2015.

## Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site [www.amge.ch](http://www.amge.ch)

### Cabinet à partager

En plein centre-ville, cabinet à partager avec un médecin-psychiatre et une psychologue déjà installés. Une pièce disponible, de 17 m<sup>2</sup>, très lumineuse, avec cachet (immeuble ancien). Salle d'attente et kitchenette en commun. Loyer mensuel: 1540 CHF (charges de l'immeuble, SIG, ménage et Internet compris).

Contacteur par courriel: [jeangolaz@sunrise.ch](mailto:jeangolaz@sunrise.ch)

### Location de local

Local pour thérapeute à partager à la Jonction dès janvier 2016. Bon réseau de transports publics.

Contacteur par téléphone: 079 689 92 05

### Cherche médecin interniste/généraliste

Groupe médical des Avanchets cherche médecin interniste/généraliste indépendant avec droit de pratique à charge de l'assurance-maladie. Patientèle locale et internationale fidèle et nombreuse. Atmosphère de travail agréable. Pas d'engagement financier. Revenu initial garanti.

Contacteur par téléphone: Dr S. Vora, 022 979 09 20

### Cherche lit d'examen

Cherche à acheter lit d'examen d'occasion en bon état.

Contacteur par courriel: [dr.renold@cabmed.ch](mailto:dr.renold@cabmed.ch)

## Petites annonces (suite)

### A louer, magnifique cabinet de 45 m<sup>2</sup> à Champel

A louer à Champel, cabinet de 45 m<sup>2</sup>, entièrement rénové, très lumineux, climatisation, une grande pièce de consultation, une salle d'attente et un cabinet de toilette, très bien situé, calme, près de l'Hôpital cantonal. Convierait plus particulièrement à un médecin spécialiste, un homéopathe, un ostéopathe ou autres spécialités. Droit de pratique indépendant à charge de l'assurance-maladie à Genève, exigé pour les médecins. Disponible le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Contacteur par téléphone: 0787075329  
par courriel: varmand@bluewin.ch

### Gratuit 22 armoires métalliques

Je tiens à disposition gratuitement 22 armoires métalliques pour le rangement des dossiers A4 de marque Trosselli. Quatre d'entre elles mesurent 146 cm de hauteur, 63 cm de profondeur, 40 cm de largeur et elles sont de couleur brun foncé (11 d'entre elles sont gris clair et ont une hauteur de 126 cm). Il faudrait les prendre au plus tard le 17 février 2016.

Contacteur par téléphone: 079 598 76 23 ou 022 786 16 86

### Cabinet à remettre

Très beau cabinet médical de 148 m<sup>2</sup>, partiellement meublé, à céder sans patientèle à Malagnou.

Contacteur par téléphone: 079 301 39 53

### A vendre à un prix très avantageux

Lit d'examen, appareil d'échographie (fonctionne).

Contacteur par téléphone: 022 328 66 60

## A vos agendas!

*Vous pouvez trouver la liste complète des colloques et conférences sur notre site [www.amge.ch](http://www.amge.ch) rubrique «On nous prie d'annoncer».*

**Les mardis 12 et 26 janvier, 9 et 23 février, 8 et 22 mars, 5 et 19 avril,  
17 et 31 mai, 14 et 28 juin 2016, de 19 h 15 à 20 h 45**

**Groupe de formation à la relation soignant – soigné  
Groupe Balint par la méthode du psychodrame-Balint**

Animateurs: Dr Jean-Pierre Bachmann, psychiatre, psychanalyste, et Dr Ysé Coulondre, pédopsychiatre, médecin associé à la Clinique de pédiatrie

Présentation de la formation: [http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/BALINT\\_Genève-2016.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/BALINT_Genève-2016.pdf)

Lieu: rue des Sources 15, 1205 Genève



**Jeudi 14 janvier 2016 et vendredi 15 janvier, et  
vendredis 22 janvier, 18 mars, 29 avril et 13 mai 2016, de 8 h 30 à 17 h 00**

**Formation en appréciation de la capacité de travail (ACT)**

Présentation des 3 modules de formation: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Flyer-ACT-ZAFAS-F-2016.pdf>

Lieu: CHUV, Lausanne

### Bureaux médicaux disponibles

Bureaux disponibles pour cabinets médicaux dans un établissement médical bien situé dans un très beau quartier de Genève. Prestations de qualité et loyer très attractif (nombre limité).

Contacteur par téléphone: 022 347 44 22  
par courriel: guetarni74@gmail.com

### Urgent à remettre

Cabinet médical de 585 m<sup>2</sup> dont une salle de radiologie et une salle de laboratoire + cave de 90 m<sup>2</sup> + 6 boîtes de garage + 6 places extérieures au 29 avenue du Petit-Lancy

Prêts à être utilisés – pour plusieurs médecins/spécialistes – Disponible dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Contacteur par téléphone: 078 899 68 42  
par courriel: samuel.amselem@hin.ch

### Cabinet à partager

Médecin généraliste souhaite partager son cabinet environ 100 m<sup>2</sup>, situé proche de l'Hôpital cantonal. Offre ouverte aux médecins spécialistes, ostéopathes, ou profession paramédicale.

Contacteur par téléphone : 079 823 86 57



**Votre laboratoire de proximité à Genève**

- Tous panels d'analyses
- Rapidité de rendu des résultats
- Liens avec les dossiers médicaux

**022 341 33 14    info@proxilis.ch    www.proxilis.ch**

## A vos agendas! (suite)

**Jeudi 21 janvier 2016, de 8 h 30 à 12 h 15**

**Les jeudis de la Vaudoise: anesthésie et médecine générale**

Présentation et inscription: <http://www.svmed.ch/formation-svm/les-jeudis-de-la-vaudoise/>

Lieu: CHUV, auditorio César-Roux puis en salles de séminaire, rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne



**Du jeudi 21 janvier au samedi 23 janvier 2016, de 9 h 00 à 17 h 00**

**Centre du jeu excessif: prévenir le jeu excessif dans une perspective de santé publique**

Présentation et programme: [http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/CJE\\_FLY\\_MOD2.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/CJE_FLY_MOD2.pdf)

Lieu: Lausanne (site du CHUV), Berne (21 janvier), Lausanne et Montreux



**Jeudi 21 janvier 2016, de 14 h 00 à 18 h 00**

**Immunosuppression et retour au travail**

**Séminaire du Réseau romand des médecins du travail – RRMdT**

Programme et bulletin d'inscription: [http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/flyer\\_immunosuppression.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/flyer_immunosuppression.pdf)

Lieu: CHUV, auditorio Auguste-Tissot, bâtiment hospitalier principal, rue du Bugnon 46, 1011 Lausanne



**Lundi 25 janvier 2016, de 10 h 15 à 11 h 45**

**Cycle de conférences 2015 – 2016 sur le thème Le retrait psychique**

**«Déni de grossesse: au-delà des apparences.**

**Large gradient d'issues et de devenir des parents et de l'enfant»**

Conférence de Sylvain Missonnier

Argument et programme complet: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Pgm-cycle-de-conferences-2015-2016.pdf>

Lieu: Centre Médical Universitaire (CMU), auditorio A250, rue Michel-Servet 1, 1206 Genève



**Lundi 25 janvier 2016, de 13 h 30 à 17 h 30**

**Interprofessionnalité dans les soins palliatifs**

Programme: [http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/2016\\_Flyer\\_Journees\\_soins-palliatifs\\_25-26.1.2016.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/2016_Flyer_Journees_soins-palliatifs_25-26.1.2016.pdf)

Lieu: Haute école de santé, La Roseraie, grand auditorio, avenue de la Roseraie 76B, 1205 Genève



**Mardi 26 janvier 2016, de 9 h 15 à 17 h 00**

**Soins palliatifs, temps décisifs**

Programme: [http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/2016\\_Flyer\\_Journees\\_soins-palliatifs\\_25-26.1.2016.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/2016_Flyer_Journees_soins-palliatifs_25-26.1.2016.pdf)

Lieu: Haute école de santé, La Roseraie, grand auditorio, avenue de la Roseraie 76B, 1205 Genève

## A vos agendas! (suite)

De février à juin 2016

Certificate of Advanced Studies (CAS) en droit de la santé  
Droits des patients et santé publique

Présentation: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Brochure-CAS-Droits-des-patients-et-santé-publique.pdf>

Lieu: Université de Neuchâtel, avenue du 1er-Mars 26, 2000 Neuchâtel



Lundi 1<sup>er</sup> février et mardi 2 février, de 9 h 00 à 17 h 00

Prise en charge des symptômes en soins palliatifs  
dans le cadre du *Certificate of Advanced Studies* 2015-2016  
Oncologie et soins palliatifs: Module 2

2 jours de formation interprofessionnelle consacrés à la prise en charge des symptômes en soins palliatifs

Programme: [http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/flyer\\_conf\\_fevr2016\\_2.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/flyer_conf_fevr2016_2.pdf)

Modalités d'inscription: <http://www.hesge.ch/heds/formation-continue>

Lieu: site de la Roseraie, avenue de la Roseraie 76A, 1206 Genève



Jeudi 4 février 2016, de 13 h 30 à 21 h 00  
et vendredi 5 février 2016, de 8 h 30 à 17 h 00

5<sup>es</sup> journées sociales, nouvelles perspectives,  
conférences, présentations et spectacle

Présentation: [http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/A5\\_JourneeSociale\\_HD.pdf](http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/A5_JourneeSociale_HD.pdf)

Lieu: DSMP-Belle-Idée, bâtiment Ajuriaguerra, chemin du Petit-Bel-Air 2, 1225 Chêne-Bourg



Mercredi 10 février 2016, de 8 h 15 à 11 h 15

Dermatologie au quotidien: colloque de médecine de premier recours

Présentation et programme: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/DermatoQuotidien.pdf>

Inscription: [alexandra.cecchetto@hcuge.ch](mailto:alexandra.cecchetto@hcuge.ch)

Lieu: HUG, salle Opéra, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève



### La lettre de l'AMG

Journal d'information de  
l'Association des Médecins  
du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

#### Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

#### Contact pour publication

Roger Steiger  
Tél. 022 708 00 22  
[roger.steiger@amge.ch](mailto:roger.steiger@amge.ch)

#### Conception-réalisation

Christine Faucogney

#### Publicité

Médecine & Hygiène  
Tél. 022 702 93 41  
[pub@medhyg.ch](mailto:pub@medhyg.ch)

#### Impression

Molésion Impressions

Distribué à 2800 exemplaires

### AMG

Rue Micheli-du-Crest 12  
1205 Genève  
Tél. : 022 320 84 20  
Fax: 022 781 35 71  
[www.amge.ch](http://www.amge.ch)

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

Prochaine parution :  
8 février 2016

Délai rédactionnel :  
25 janvier 2016